



Dons planifiés



Stratégies fiscales reposant sur l'assurance pour soutenir l'organisme de bienfaisance de votre choix



Stratégies fiscales reposant sur l'assurance pour soutenir l'organisme de bienfaisance de votre choix

	Titulaire	Assuré ou rentier	Bénéficiaire	Payeur des primes	Bénéficiaire des prestations de rente	Avantages fiscaux
 Rente de bienfaisance	Organisme de bienfaisance	Donateur	Organisme de bienfaisance (si le donateur décède durant la période de garantie)	Organisme de bienfaisance (utilise environ 75 % du don du donateur; le reste est conservé par l'organisme)	Donateur	Les prestations de rente peuvent être assorties de conditions fiscales avantageuses. Le reçu à des fins fiscales est établi par calcul actuariel (en partie selon le montant que pourrait payer le donateur pour un tel revenu selon le marché). Le montant admissible du don correspond à la juste valeur de marché du don, moins l'avantage reçu par le donateur en échange du don. Un avantage doit être inférieur à 80 % de la juste valeur de marché du don.
 Police d'assurance vie existante (cédée)	Organisme de bienfaisance (après cession par le donateur)	Donateur	Organisme de bienfaisance	Donateur	s. o.	Reçu fiscal pour la valeur de rachat de la police; tout gain sur la police est imposable pour le donateur au moment de la cession; reçu fiscal pour les primes subséquentes payées par le donateur après la cession.
 Nouvelle police d'assurance vie (cédée)	Organisme de bienfaisance (après cession par le donateur)	Donateur	Organisme de bienfaisance	Donateur	s. o.	Reçu fiscal pour les primes payées.
 Nouvelle police d'assurance vie (non cédée)	Donateur	Donateur	Organisme de bienfaisance	Donateur	s. o.	Reçu fiscal à la succession pour le produit payé à l'organisme de bienfaisance au décès du donateur.
 REER/FERR	Donateur	Donateur	Organisme de bienfaisance	Donateur	s. o.	Reçu fiscal à la succession pour la valeur du REER/FERR payée à l'organisme de bienfaisance au décès du donateur.

Remarque : Dans ce document, le masculin est utilisé comme générique pour désigner des personnes dans le seul but de ne pas alourdir le texte.



Stratégies fiscales fondées sur l'assurance

Soutenir votre organisme de bienfaisance privilégié

Les dons planifiés sont une méthode de gestion de patrimoine reposant sur une conscience sociale et conjuguant la planification fiscale personnelle et un souhait philanthropique.

Cette stratégie tient compte en premier lieu du souhait philanthropique du donateur. Sur cette assise, un programme de dons planifiés cherche à servir les besoins et les souhaits du donateur comme ceux de l'organisme de bienfaisance.

Avantages pour le donateur

- Reçu à des fins fiscales correspondant à la valeur du don
- Économies d'impôt actuelles et futures
- Économies pour la succession
- Soutien à des causes nobles du vivant du donateur et en sa mémoire
- Valeur de l'effet de levier des dons de bienfaisance au-delà des possibilités offertes par les dons traditionnels

Avantages pour l'organisme de bienfaisance

- Valeur absolue du don de bienfaisance accrue
- Rentabilité et rationalisation du financement par collecte de fonds
- Simplification des budgets d'exploitation et de capital
- Forte probabilité que les dons seront versés selon les volontés du donateur – cet aspect est habituellement garanti
- Potentiel de contrôle sans entrave des fonds reçus



Visitez le www.empire.ca pour obtenir plus d'information.

Ce document reflète l'opinion de l'Empire Vie à la date de publication. L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est, Kingston, ON K7L 3A8

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}

empire.ca info@empire.ca 1 877 548-1881

INS-2392-FR-08/23

